

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE  
DE HAUTE-TARENTEISE**



**DATE DE CONVOCATION :** Le 3 Juin 2010

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :** 20  
**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :** 14  
**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS**  
**- AYANT DONNE POUVOIR :** 3  
**- REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :** 0

*Le Mercredi 16 Juin 2010 à 19 heures*, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

**ETAIENT PRESENTS :** Messieurs Damien PERRY, Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET (Bourg-Saint-Maurice)  
Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)  
Madame Olga SAVIGNAT (Montvalezan)  
Monsieur Raymond BIMET (Sainte-Foy-Tarentaise)  
Monsieur Jean-Louis GRAND (Sééz)  
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD (de la délibération n° 2010-37 à la délibération n° 2010-46), Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)  
Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, René BARD (Tignes)  
Monsieur Marc BAUER (Val d'Isère)

**ETAIENT EXCUSES :** Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN (pouvoir à Monsieur Mathieu FOURNET)  
Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (pouvoir à Madame Olga SAVIGNAT)  
Monsieur Gérard MATTIS (pouvoir à Monsieur Marc BAUER)

**SECRETARE DE SEANCE :** Madame Odile FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20100616-2010-43-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/06/2010

**N° 2010-43 - CONVENTIONS D'OCCUPATION DES LOCAUX  
DE L'ESPACE JEUNES DE BOURG-SAINT-MAURICE**

Rapporteur : Monsieur Daniel PAYOT

Monsieur le Président rappelle que l'Espace jeunes est installé au rez de chaussée de l'Espace Jean Moulin situé à Bourg Saint Maurice. Ces locaux appartiennent à la commune de Bourg Saint Maurice et il convient de passer deux conventions pour régler les conditions de cette occupation.

Ces conventions sont passées pour une durée de trois ans à compter de 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour les locaux situés au rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> août 2010 pour le bureau de l'animateur. Le loyer mensuel total est fixé à 1162.65 € charges comprises pour l'année 2010/2011 (soit 163.65 € + 999 €).

Il est proposé d'approuver les conventions d'occupation des locaux de l'espace jeunes à intervenir avec la Commune de Bourg Saint Maurice jointes en annexe 4 de la note de synthèse. Il est également proposé d'autoriser le Président à signer ces conventions.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- ✓ **APPROUVE** les conventions d'occupation des locaux de l'espace jeunes à intervenir avec la Commune de Bourg-Saint-Maurice
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer ces documents.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Daniel PAYOT  
Président

